



# ABONNEMENT SAISONNIER / SEASON PASS

2016 - 2017

## Mont Habitant

Renouvellement/renewal

Nouveau membre/new member

Nom/name : \_\_\_\_\_

Adresse/address : \_\_\_\_\_

Ville/city : \_\_\_\_\_ C.P. : \_\_\_\_\_

Tél./rés. : \_\_\_\_\_ Cellulaire : \_\_\_\_\_

Courriel / email : \_\_\_\_\_

Français  Anglais

Je veux recevoir l'info-ski par courriel / want to receive the info-ski by email.

Nom/name	Prénom/surname	JJ/MM/AAAA D.D.N./D.O.B.	Catégorie/type	# Passe	# Carte stations	Montant/amount
				TPS/GST TVQ/PST		
Mode de paiement/payment mode <small>paiement complet requis avec l'inscription</small>				TOTAL		

Visa  Mastercard  Comptant/cash  Débit  Chèque

# carte de crédit/credit card number : \_\_\_\_\_ Exp. date : \_\_\_\_\_

### CONDITIONS GÉNÉRALES

(english version available)

Pour toutes catégories, l'âge de référence est celui au 15 décembre. Tout abonnement émis par la station demeure la propriété de la station et doit être retourné par l'abonné sur simple demande. La passe devra être visible en tout temps pour avoir accès aux remontées. L'abonné doit présenter, pour identification, sa passe aux embarcadères des remontées mécaniques et à tout préposé qui lui en fait la demande. Tout abonnement utilisé par une autre personne que celle dont la photo apparaît sur la passe sera automatiquement confisqué.

En cas d'oubli de la passe, l'abonné devra se procurer un billet de remontée à ses frais au tarif régulier. En cas de perte ou de vol de la passe, l'abonné devra immédiatement en aviser la station. Un duplicata de la carte pourra être émis au coût de \$50. (Taxes incluses) non remboursable. Si la passe est détériorée ou illisible, nous vous remettrons une nouvelle passe gratuitement. L'abonnement est NON REMBOURSABLE et NON TRANSFÉRABLE pour quelques raisons que ce soient. Il ne peut en aucun cas être transféré à la saison prochaine si non utilisé. Toutes exceptions à cette règle seront à la discrétion de la direction de Mont Habitant. La passe de saison ne peut être prêtée, vendue ou reproduite. Toute infraction entraînera la révocation immédiate de la passe et pourrait entraîner des poursuites légales.

Nous nous réservons le droit de prendre votre photo pour publicité. L'abonné reconnaît que les sports de glisse et l'utilisation des remontées mécaniques comportent des risques inhérents et accepte d'assurer l'entière responsabilité pour tous dommages corporels ou matériels résultant desdits risques. Il accepte, par le fait même, de libérer la station de toute responsabilité résultant du non-respect des règlements et des consignes de sécurité en vigueur ainsi que tous les dommages reliés à de tels manquements.

L'horaire d'ouverture et de fermeture ainsi que les heures d'opération peuvent être modifiés sans préavis (la montagne sera fermée les lundis et mardis soir, sauf durant le temps des Fêtes et la relâche scolaire). Le ski de soirée prend fin vers le 15 mars.

Le signataire du présent contrat convient (1) d'élire domicile au Québec, qui sera le forum de toute réclamation et (2) que les lois du Québec s'y appliqueront. La passe de saison est émise en prenant pour acquis l'engagement du skieur ou du planchiste de respecter le CONDE DE CONDUITE en montagne (document disponible) et les règles en vigueur à la station. En cas de non respect de ceux-ci, la passe pourrait être retirée pour un nombre de jours illimités.

Le signataire du contrat s'engage à informer tous les membres inscrits sur ce formulaire des conditions générales d'abonnement.

**J'AI LU ET COMPRIS LES CONDITIONS GÉNÉRALES D'ABONNEMENT / I READ AND UNDERSTOOD THE GENERAL CONDITIONS**

Signature : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_